



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2014 – 19h30

Date de convocation : 17 septembre 2014

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 28
- votants : 29

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, ALLAIN Dominique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, VINCE André, MERCIER Nathalie, DELÂTRE Christophe, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, COSNARD Maité, MIOT Bruno

Absents excusés : CADOT Véronique pouvoir à DAVID Philippe

Secrétaire de séance : VINCE André

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2014

Compte-rendu des décisions du Maire

Au titre des pouvoirs qui lui ont été confiés, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 12 du 16/07/14 – Refonte et réalisation du magazine municipal– Marché passé selon la procédure adaptée avec Ollmédia Prod

N° 13 du 1^{er} 09/14 – Prestations de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour l'extension du groupe scolaire Charles Perrault – Marché passé selon la procédure adaptée avec DEKRA

N° 14 du 1^{er}/09/14 – Prestations de contrôle technique (CT) pour l'extension du groupe scolaire Charles Perrault – Marché passé selon la procédure adaptée avec SOCOTEC

N°15 du 08/09/2014 – Ouverture d'une classe supplémentaire au Groupe Scolaire Saint-Exupéry

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

N°16 du 15/09/2014 – Etude géotechnique relative au projet d’extension et de restructuration du groupe scolaire Charles Perrault de la Paquelais – Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS APC INGENIERIE

N°17 du 15/09/2014 – Restructuration des anciens vestiaires du football en salle de musculation : prestations de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) – Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL E.C.S.

N°18 du 15/09/2014 - Restructuration des anciens vestiaires du football en salle de musculation : mission de contrôle technique – Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL DEKRA INDUSTRIAL

N°19 du 15/09/2014 – Réhabilitation et mise en conformité du bloc sanitaires de la salle Jules Verne : prestations de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) – Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL E.C.S.

N°20 du 15/09/2014 - Réhabilitation et mise en conformité du bloc sanitaires de la salle Jules Verne : mission de contrôle technique – Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL DEKRA INDUSTRIAL

Administration générale

1. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de 3.500 habitants et plus d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de règlement établi après concertation des deux groupes présents au Conseil Municipal.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Finances – Marchés publics

2. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Après lecture de la motion de soutien, le Conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de l'AMF.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	23	0	6

3. Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le Conseil municipal décide :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année 2013 ;

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Urbanisme - Habitat

4. Dispositif « Duflot » : demande d'agrément auprès du Préfet

Le Comité Régional de l'Habitat (CRH) réuni le 25 avril 2014 a validé le classement en B2 à partir du 1^{er} octobre 2014, de 6 communes de la CCEG, à savoir : Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre, Saint-Mars-du-Désert, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne.

Afin que la Commune puisse bénéficier du dispositif Duflot, il est toutefois nécessaire d'adresser au Préfet de Région une demande d'agrément. En l'absence de PLH exécutoire, le second PLH de la CCEG n'étant pas encore en vigueur (adoption programmée au 2^{ème} trimestre 2015), cette demande doit être envoyée par la Commune sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la Préfecture. Le délai d'instruction sera ensuite de l'ordre de 5 mois.

Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à présenter auprès du Préfet de la région Pays de la Loire, une demande d'agrément au nouveau dispositif d'investissement locatif intermédiaire dit « DUFLOT ».

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Bâtiments communaux, voirie, assainissement, espaces verts

5. Convention de partenariat avec ERDF (2015-2017) : réalisation de fresques sur les postes de distribution

ERDF Nantes Atlantique propose aux communes de s'associer pour la réalisation de fresques murales sur les ouvrages de distribution publique d'électricité. Il s'agit d'un partenariat permettant d'améliorer l'esthétique de certains postes, en particulier ceux taggués, et de créer une dynamique d'implication de la population.

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de partenariat entre la commune de Vigneux-de-Bretagne et ERDF Direction territoriale Nantes Atlantique pour la décoration de postes de transformation pour les années 2015 à 2017 inclus (convention en annexe)
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux prochains exercices budgétaires de la Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Culture, communication, événementiel

6. Subventions complémentaires 2014

Il est proposé de verser une subvention complémentaire aux associations suivantes, suite à l'organisation de diverses manifestations (fête de la musique, 14 juillet) :

- 467 € à « La Société des chasseurs de Vigneux-de-Bretagne » ;
- 36 € à « L'Amicale des Sapeurs-pompiers de Vigneux-de-Bretagne » ;

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter le versement d'une subvention complémentaire aux associations précitées ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2014 de la Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Personnel communal

7. Comité technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : fixation du nombre de représentants du personnel

En vue des élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2014, il est nécessaire de fixer la composition du comité technique (CT) et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le Conseil municipal décide :

- le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants tant pour le comité technique (CT) que pour le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 au sein du comité technique (CT), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité élus au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

8. Modification du tableau des effectifs – avancement de grade

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter les propositions de M. le Maire,
- De modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BP 2014	EFFECTIFS BUDG. au 01/10	Dont TNC
<i>FILIERE ANIMATION</i>				
Adjoint d'animation territorial de 1ère classe	C	0	1	1 à 32/35ème

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

9. Modification du tableau des effectifs – modification du temps de travail d'emplois à temps non complet

- modification de 4 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe de :
 22/35^{ème} à 19.5/35^{ème} (diminution)
 6/35^{ème} à 8.75/35^{ème}
 25/35^{ème} à 26.75/35^{ème}
 26.5/35^{ème} à 27.5/35^{ème}
- modification de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe de :
 20/35^{ème} à 22.5/35^{ème}
 20/35^{ème} à 24.5/35^{ème}
- modification de 3 postes ATSEM principal de 2^{ème} classe de :
 28/35^{ème} à 29/35^{ème}
 30/35^{ème} à 31.25/35^{ème}
 31/35^{ème} à 33/35^{ème}

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les propositions de M. le Maire,
- De modifier le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2014,

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

10. Modification du tableau des effectifs – créations de postes

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la création des postes et de modifier le tableau des emplois.

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BP 2014	EFFECTIFS au 01/10	Dont TNC
<i>FILIERE ANIMATION</i>				
Adjoint d'animation territorial de 2 ^{ème} classe	C	10	11	1 à 32/35ème 8 à 28/35ème 1 à 15.25/35ème 1 à 10/35ème
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>				
Technicien territorial	B	0	1	1 à 10.5/35ème

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

11. Régime indemnitaire – agents du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture

Il est proposé d'appliquer le dispositif suivant :

Prime forfaitaire mensuelle

La prime forfaitaire mensuelle est instituée dans les conditions fixées par le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié.

Grade	Montant de référence mensuel
Auxiliaires de puériculture	15.24€

Prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture ou de soins

La prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture et de soins est instituée dans les conditions fixées par le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié.

Grade	Montant de référence mensuel
Auxiliaires de puériculture	10% du traitement brut

Le Conseil municipal décide :

- D'adopter les propositions de M. le Maire, étant précisé que les modalités générales d'application prévues par les délibérations des 19 décembre 2003, 23 juin 2005, 15 juin 2006, 25 août 2009, 2 mars 2010, 22 février 2011 et 26 avril 2011 restent inchangées.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire pour procéder à l'application de cette délibération et notamment pour signer tout document.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	29	0	0

Communication sur l'actualité d'Erdre et Gesvres

- Présentation du rapport d'activité 2013
- Point d'actualité



Affiché le 26 septembre 2014.

Joseph BÉZIER
Maire